



Transition énergétique dans le Pays du Val d'Adour

Comment améliorer l'accompagnement des ménages ?

État des lieux des actions en cours et propositions d'améliorations / Avril 2015



1. Contenu

| | |
|---------------------------------------------------------------|----|
| 1. Contenu..... | 1 |
| 2. Résumé..... | 1 |
| 3. Introduction..... | 2 |
| 4. Observations effectuées..... | 4 |
| 4.1. Le contexte du PVA..... | 4 |
| 4.2. Les actions en cours et les résultats obtenus..... | 7 |
| 5. Conclusions et positionnement..... | 12 |
| 5.1. Conclusion..... | 12 |
| 5.2. Positionnement et valeur ajoutée recherchée..... | 13 |
| 6. Recommandations..... | 14 |
| 7. Annexes..... | 16 |
| 7.1. Présentation des politiques énergie-climat du PVA..... | 16 |
| 7.2. Dispositifs nationaux sans conditions de ressources..... | 17 |
| 7.3. Les opérations programmées..... | 18 |
| 7.4. Les Espaces Info Énergie..... | 25 |
| 7.5. Association d'auto-réhabilitation accompagnée..... | 26 |
| 7.6. Itinéraire d'accompagnement proposé par P&T..... | 27 |

2. Résumé

Comme partout en France **la transition énergétique est un enjeu important pour le Pays du Val d'Adour (PVA)**. Le Plan Climat qu'il anime depuis plusieurs années à l'intention du jeune public, des familles et des collectivités propose aujourd'hui de renforcer les actions existantes en matière d'accompagnement des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Le PVA est un territoire rural avec un habitat majoritairement dispersé, ancien et énergivore. Sa démographie se maintient mais la population est vieillissante. Les ménages sont plus nombreux et de taille plus petite. Les revenus moyens sont faibles avec une majorité de ménages non imposables. Malgré les besoins, la capacité des ménages à réaliser des travaux est limitée d'autant plus qu'il est difficile de mobiliser les professionnels de la construction qui sont peu nombreux sur le territoire.

Toutefois, chaque année 400 ménages (sur plus de 13000 propriétaires) sollicitent les services des EIE, des CAUE et de l'écocentre Pierre et Terre. Plus de la moitié de ces ménages réalise des travaux dont 95% d'entre eux par le biais des aides de l'ANAH et des opérations initiées par les collectivités locales. Composé de communes issues de 3 différents départements, le PVA rassemble plusieurs opérateurs et il semble pertinent de voir comment pourrait être envisagé, dans la période à venir, **d'optimiser les dispositifs actuels au sein d'une approche commune au PVA**. Avec notamment la volonté d'augmenter les transferts de dossiers entre les opérateurs, d'augmenter le nombre de contacts entre les ménages et les opérateurs, d'améliorer la qualité et la cohérence des diagnostics et des travaux accompagnés et de préparer le positionnement du PVA en tant que « plateforme territoriale de rénovation énergétique ».

Introduction / Rappels des objectifs

Issu du Grenelle de l'environnement, le plan national de rénovation énergétique lancé le 21 mars 2013 par l'État affiche une **ambition de réduction de la consommation énergétique du parc bâti existant de 38% d'ici à 2020**, à quoi s'ajoute le renforcement de la réglementation thermique dans le neuf vers le standard Bâtiment à Basse Consommation (BBC) au travers de la RT 2012. A cette fin, l'État se fixe comme objectif la rénovation complète de 500 000 logements chaque année à compter de 2013. **A l'échelle du PVA cela revient à rénover 344 logements par an.**

3. Introduction

Le Pays du Val d'Adour (PVA) est un territoire dynamique qui anime un Plan Climat depuis plusieurs années. A ce titre, de nombreuses actions de sensibilisation sont réalisées auprès du grand public et de la jeunesse. Par ailleurs, un programme d'accompagnement des collectivités (Opération Collective des Diagnostic Energétique) est en cours pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics. Pour concevoir son développement, le PVA a réalisé plusieurs diagnostics et documents importants en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit notamment de la Charte Paysagère du PVA, du diagnostic habitat cadre de vie, d'un annuaire des artisans et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui est en cours de finalisation.

L'écocentre Pierre et Terre, inauguré en 2011, est le centre de ressources sur le développement durable du PVA. Il porte plusieurs des actions du Plan Climat et constitue un élément structurant de la stratégie du PVA. Depuis près de 10 ans et parallèlement au Plan Climat, l'écocentre accompagne les ménages du territoire dans leurs réflexions éco citoyennes et leurs projets d'habitat. Ces actions sont réalisées avec le soutien du Conseil Général du Gers, de la Région Midi Pyrénées et de l'Europe.



Suite à plusieurs discussions avec l'ADEME et le CAUE du Gers qui assure la mission d'Espace Info Energie (EIE) dans le Gers, il a été convenu qu'en 2014 un volet d'**accompagnement des ménages, complémentaire à l'action de l'EIE**, sera intégré au Plan Climat du PVA ; ce volet d'accompagnement complémentaire étant réalisé par l'écocentre Pierre et Terre. A ce titre, 2 conventions ont été signées entre le PVA, le CAUE et Pierre et Terre.

L'objectif de ce nouveau volet est de renforcer la mobilisation et la réalisation de travaux de la part des **ménages « en capacité »** et désireux d'atteindre une meilleure performance énergétique de leurs logements. Il est conçu comme une action complémentaire au travail des EIE avec l'ambition d'occuper le rôle de « tiers de confiance » disponible pour accompagner les ménages jusqu'à la réalisation concrète des travaux.

Parallèlement au démarrage de ce volet et afin d'améliorer le positionnement et la stratégie d'accompagnement des ménages, il a été décidé de réaliser un **état des lieux** des actions actuellement en

cours en la matière, à l'échelle du PVA. Après une brève présentation du contexte du PVA, le présent rapport propose une description du nombre et de la nature des accompagnements réalisés, une estimation du taux de couverture des besoins, un positionnement et des recommandations devant permettre d'améliorer la transition énergétique dans le PVA.

Pour réaliser ce rapport, la **méthodologie** d'étude utilisée repose sur les points suivants :

- ✓ Identification et analyse de la **bibliographie** existante : PVA Diagnostic et Document d'Orientations et d'Objectifs SCOT ; PVA Diagnostic Habitat Cadre de Vie ; PVA / Plan Climat Energie Territoriale ; PVA Charte Paysagère ; Les clefs de l'évaluation énergétique, Guide de l'ANAH ; UFC-Que Choisir - Service des études Mai 2014 / Rénovation énergétique des logements : La piètre performance des professionnels impose une reconstruction du système.
- ✓ **Echanges** d'informations avec les divers acteurs (questionnaire et discussion téléphonique) pour connaître leurs actions en nombre et quantité par année et sur le territoire du PVA.
- ✓ Un travail d'équipe au sein de Pierre et Terre pour **formuler le rapport et proposer** des recommandations.

4. Observations effectuées

4.1. Le contexte du PVA

4.1.1. Le Pays du Val d'Adour, un territoire rural

Le PVA est structuré le long de vallée de l'Adour. Il se compose de communes du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques et constitue un territoire associant les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Le PVA regroupe 158 communes organisées en 6 Communautés de Communes et totalise 46133 habitants (2009).

Dépourvu de pôle urbain, le PVA est caractérisé par sa ruralité. La vie locale s'articule autour de 12 petits bourgs-centres bien répartis sur le territoire.



4.1.2. Caractéristiques des ménages

Une démographie stable, mais avec plus de ménages, plus petits, et plus âgée

La population du PVA est vieillissante et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 45-59 ans. Toutefois, la démographie progresse légèrement (1 730 habitants en 7 ans de 1999 à 2006) mais elle est le fait d'un solde migratoire positif composé de nouveaux arrivants actifs et/ou retraités.

Par ailleurs, la structure des ménages a évolué. Il y a plus de ménages (17053, soit 8,7% d'augmentation de 1999 à 2006) et ils sont de plus petite taille (2,3 personnes en 2006 contre 2,56 en 1999). Il y a plus de personnes vivant seules, de couples sans enfant ou de familles monoparentales. Néanmoins, l'évolution

démographique n'est pas uniforme à l'échelle du PVA, les communes du sud sous influence de Tarbes ont une démographie plus dynamique avec plus de population et des ménages de plus grande taille.

Des revenus globalement faibles et une consommation en énergie élevée.

Le revenu moyen des ménages est faible. Il est compris entre 11 757 € (canton de Marciac) et 13 718€ (Canton de Vic en Bigorre) et 58% des ménages (9891 ménages) sont non imposables. De façon générale le revenu moyen est plus élevé dans les communes des Hautes Pyrénées qui devancent celles des Pyrénées Atlantiques puis celles du Gers.

Le taux d'activité des ménages est de 53% et il est plus faible que dans chacun des départements pris isolément. Depuis 1999, le taux d'activité a baissé de 2% dans le PVA alors qu'il augmente à l'échelle des départements. Par ailleurs, 9% des ménages du PVA seraient bénéficiaires de la prestation logement de la CAF et seulement 2% d'entre eux occupent un logement conventionné (HLM, communal et privé).

42% des ménages du PVA sont imposables et il est estimé¹ que moins de 10% d'entre eux ont un revenu supérieur à 30 000 € par an. Cette catégorie constitue les ménages en capacité de réaliser des travaux pour améliorer la performance de leur habitat. C'est un des groupes cibles à mobiliser pour la transition énergétique. Il représente plus de 1700 ménages...

En moyenne, un habitant du PVA consomme plus d'énergie qu'un habitant de Midi-Pyrénées ou qu'un Français². De plus sa consommation a augmenté (3 ETP/hab. contre 2,4 en 1999) lors des dernières années alors qu'elle baisse en France (2,6 contre 2,7) et dans la Région (2,2 contre 2,3). Par ailleurs, le PVA produit moins d'1% de l'énergie qu'il consomme. Le territoire est donc énergétiquement très dépendant. Le poste « résidence » représente, avec le transport, les postes principaux, totalisant chacun plus de 35% des dépenses globales en énergie. Au sein du poste résidence, 60% de l'énergie consommée est utilisée pour le chauffage ce qui représente 21% de l'énergie totale consommée par le PVA.

4.1.3. Caractéristiques de l'habitat

Des grandes maisons individuelles et énergivores

En 2009, le territoire comptait 23 360 logements dont 19 420 résidences principales (83%) et 1 882 logements vacants. La vacance est particulièrement élevée dans certains bourgs-centres qui souffrent de l'absence de perspectives et d'aménagements urbanistiques. Dans le PVA, 77% des ménages sont propriétaires de leurs résidences principales. Ils habitent majoritairement (56%) des grandes maisons individuelles du type T5. Les petits logements sont faiblement représentés avec seulement 4% de T2 et 13% de T3. Concernant le chauffage, 41% des logements sont équipés d'un chauffage central (fioul ou gaz) et 23% des logements sont dépendant de radiateurs électriques. Tous ces ménages sont fortement dépendants des variations du coût de l'énergie même si la baisse actuelle (2014) du pétrole tempère cette problématique. A noter que malgré le potentiel forestier local l'utilisation du bois de chauffage est peu répandu. Cette filière représente seulement 12% de l'énergie consommée pour le chauffage.

Dans certains bourgs-centres non alimentés en gaz de ville, le taux de chauffage électrique dépasse 40% comme à Rabastens et Lembeye. En matière de construction, chaque année, un peu plus de 300 nouveaux logements sont réalisés. Les villages situés à proximité des bourgs-centres ont accueilli la majorité des nouvelles constructions alors que les bourgs-centres voient arriver des personnes âgées qui cherchent à se rapprocher des services.

Les principales caractéristiques de l'habitat

1En référence aux statistiques de la Région Midi Pyrénées – INSEE 2011

2Plan Climat Energie Territoriale / Document Cadre / PVA 2008

L'habitat se compose de 3 catégories principales, le bâti ancien datant d'avant 1949, les maisons (villas) des années 50 à 1990 et les constructions récentes.

- ✓ **Le bâti ancien** (avant 1949) représente 45% du parc. Ces habitations correspondent à l'habitat traditionnel (maisons de villages, domaines agricoles et corps de fermes) bâti en matériaux locaux du type galet, terre crue, bois et pierre de taille... La nature des matériaux évolue selon les secteurs du PVA (voir carte de la charte paysagère du PVA) et en fonction du statut des bâtiments (oustal, bordes, dépendances, granges...). Ce bâti est généralement peu ou pas isolé et sa taille (surface) est surdimensionnée pour ses occupants. Ils en sectorisent l'utilisation notamment en hiver pour économiser du chauffage.

Les travaux d'aménagement réalisés dans ces maisons lors des dernières décennies ont souvent reposé sur l'emploi du ciment et ont perturbé la régulation de l'air et de l'humidité (fonctionnement hygroscopique) des bâtiments. Les parois respirantes des bâtiments ont été régulièrement recouvertes et piègent l'humidité dans la maison. Ces pratiques favorisent la présence de salpêtre et de moisissures. L'humidité remonte dans les murs et attaque le bois des poutres et des linteaux ce qui compromet la durée de vie du bâti. Par ailleurs, le nord du PVA est significativement affecté par les dégâts causés par les termites.

Toutefois, ce bâti ancien constitue un patrimoine de valeur apprécié pour son esthétique. Dans le nord du PVA, l'impact de la dynamique culturelle autour de Marciac a provoqué l'augmentation du nombre de maisons secondaires. En conséquence, entre 2004 et 2008, le prix de l'immobilier dans le nord du PVA a augmenté de 40%.

- ✓ **Les maisons des années 50 à 1990** ont été construites le plus souvent en bloc de ciments, peu isolées avec la présence de nombreux ponts thermiques, elles sont énergivores. Toutefois, elles bénéficient de la conception pavillonnaire incluant maison, garage, jardin et constituent une classe de prix moyens qui les rend accessibles à de nombreux acquéreurs. Ce type d'habitat représente 38,8% du parc de logements du PVA.
- ✓ **Les maisons modernes** réalisées depuis le début des années 1990 ont fait l'objet d'un peu plus de préoccupations en termes d'économies d'énergies. L'obtention des permis de construire a été progressivement conditionnée par la performance énergétique avec dans un premier temps la mise en place de la RT 2005 puis désormais avec la RT 2012. Ce type d'habitat représente 16,4% du parc.



L'habitat se compose de 3 catégories principales, le bâti ancien datant d'avant 1949, les maisons (villas) des années 50 à 1990 et les constructions récentes.

4.1.4. Les métiers de l'habitat dans le PVA

Il n'y a pas d'annuaire des artisans pour le PVA. Toutefois, sur la base du recensement SIRENE 2011 du Gers il est possible d'estimer la présence d'au moins 500 professionnels de la construction, de la rénovation. Dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCMAC) le PVA a ouvert un annuaire en ligne où les entreprises peuvent se recenser. A travers la réalisation de cet annuaire le PVA souhaite encourager les professionnels à s'engager pour obtenir la mention "Reconnu Grenelle Environnement" (RGE) et renforcer la connaissance des règles d'éco-conditionnalité pour les aides aux particuliers. A ce jour l'annuaire en ligne des artisans du PVA ne comporte que quelques entreprises.

La majorité des entreprises sont de petites tailles. Les artisans travaillent seuls et gèrent leur chantier avec une clientèle locale. Il est difficile de les mobiliser et quasi impossible de comparer des devis notamment pour les petits chantiers. Aujourd'hui, ces petits chantiers sont en partie réalisés par des auto-entrepreneurs non recensés dans l'annuaire.

Le nombre d'artisans et le nombre d'emplois dans le bâtiment ont significativement chuté lors des dernières décennies. Ces métiers étaient et restent mal considérés alors qu'ils sont promis à un avenir certain combinant innovation et rémunération. Par ailleurs, tenant compte de la situation économique actuelle comme partout ailleurs en France la construction et le bâtiment connaissent un net ralentissement. De plus, les artisans considèrent que la mise en place de la RT 2012 constitue un frein pour la construction neuve.

Concernant les matériaux et les fournisseurs, les matériaux industriels dominent grandement le marché mais il existe quelques initiatives pour des filières de matériaux locaux comme notamment la brique de terre crue, les isolants à base de chanvre, de textiles recyclés... Dans ce cadre-là, le CG32 porte le projet Terra Mair qui a vocation à soutenir l'émergence de ces filières.

En 2014, l'écocentre Pierre et Terre a initié la rédaction d'un annuaire des entreprises du PVA ayant des compétences en habitat écologique et/ou qui possèdent le RGE. 82 entreprises ont été identifiées et 41 ont répondu au questionnaire, ce sont majoritairement des TPE voire des micro-entreprises œuvrant localement. Dans ces entreprises les temps de formations sont rarement organisés, ce qui explique pourquoi le nombre d'entreprises déclarées RGE est faible, le passage de la qualification RGE étant seulement motivé par l'obligation réglementaire. Lors des entretiens téléphoniques, nombreux étaient les artisans qui étaient intéressés par les matériaux sains et écologiques mais reconnaissant ne pas savoir comment les vendre/les proposer à leurs clients.



Initiatives pour le développement des filières de matériaux locaux comme les isolants à base de chanvre, les enduits à base de terre crue ou de textiles recyclés

4.2. Les actions en cours et les résultats obtenus

4.2.1. Quelle est l'offre disponible en matière de rénovation énergétique ?

Les différents types d'accompagnement proposés ?

Les mesures existantes pour faciliter la transition énergétique auprès des ménages sont classées en 3 catégories : 1) Les aides financières. 2) Le conseil d'orientation et le montage de dossier. 3) Les diagnostics in situ et l'accompagnement des travaux.

4.2.1.1. Les aides financières directement accessibles aux ménages

Le montant de l'investissement financier est un frein majeur à la réalisation de travaux. Or, la recherche d'aides financières ou de prêts adaptés aux travaux est considérée comme une course d'obstacles par les ménages. Voici ci-dessous les possibilités actuelles.

Les avantages fiscaux proposés par l'état français avec notamment :

- Pour l'isolation, le crédit d'impôt « développement durable », la prime rénovation énergétique et l'éco prêt à taux 0.
- Pour les travaux d'installation (ENR), au crédit d'impôt et au prêt à taux 0 s'ajoutent : la TVA réduite à 5,5%, l'exonération de taxe foncière (uniquement si la commune a délibéré en ce sens) et le taux préférentiel de rachat d'électricité d'origine renouvelable.

Voir en annexe les conditions et le détail des dispositifs actuels.

Les aides financières de l'ANAH (voir fiche descriptive en annexe), dans le cadre de la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Elles sont soumises à des conditions de ressources et ciblent les ménages modestes et très modestes. Elles consistent à subventionner les travaux des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs de logements locatifs et des copropriétaires. Les aides de l'ANAH peuvent être complétées par les collectivités locales lorsqu'elles organisent des OPAH ou des FIG. Voir plus bas au chapitre « Les diagnostics in situ et l'accompagnement à la réalisation ».

Les aides financières des conseils généraux exercées dans le cadre de leur compétence de l'aide à la personne et au logement. Elles ciblent les personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Ces aides permettent, sous conditions de ressources, de recouvrir soit des factures impayées d'énergie et d'eau ou de réaliser des actions curatives (petits travaux) dans le cadre de Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Plus Défavorisés (PDALPD). Les montants et conditions sont variables d'un département à l'autre.

4.2.1.2. Le conseil d'orientation et de montage de dossier

Le conseil d'orientation proposé par les Espaces Info Energie (EIE). Les EIE conseillent gratuitement les ménages sur les solutions existantes pour réduire leur facture d'énergie, améliorer leur confort et identifier les aides financières à leur disposition. Le service proposé se fait par téléphone (numéro vert gratuit) ou en rendez-vous mais sans visite des habitats concernés ce qui limite les préconisations à des conseils d'ordre général.

Il y a 1 EIE par département. En conséquence, les ménages du PVA peuvent/doivent s'adresser à l'EIE de leur département. L'EIE du Gers est basé à Auch mais depuis septembre 2014 il tient une permanence à l'écocentre Pierre et Terre à Riscle (3 rendez-vous ont eu lieu de septembre à décembre 2014) le jour des visites guidées de l'écocentre. L'EIE des Hautes Pyrénées se trouve à Tarbes et celui des Pyrénées Atlantiques à Pau. Ces 2 EIE sont portés par l'association le PACT Béarn Bigorre.

Lors des 3 dernières années (2012, 2013 et 2014), 469 ménages du PVA sont entrés en contact avec un EIE³ soit une moyenne annuelle de **157** ménages par an. Le tableau ci-dessous présente les données collectées auprès des EIE concernés pour la période écoulée.

| EIE contacts / Année | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|
| EIE 32 | 36 | 46 | 41 | 123 |
| EIE 64 | 17 | 31 | 18 | 66 |
| EIE 65 | 79 | 106 | 95 | 280 |
| Total | 132 | 183 | 154 | 469 |

53% de ces contacts se sont faits par téléphone, 22% par mail et 25% par rendez-vous physique. Une version détaillée des données par EIE, par type de contact et par année est disponible en annexe.

Le nombre de ménages touchés par EIE semble être proportionnel à la population de chaque département localisé dans le PVA. En effet, l'EIE 65 est le plus actif et la population du 65 représente la majorité de la population du PVA. De façon globale, considérant que le nombre de ménages propriétaires dans le PVA est de 13 130 ménages, ce service touche environ 2% des ménages chaque année.

Le conseil d'orientation proposé par les CAUE. Les CAUE proposent aussi aux ménages du conseil d'orientation via le téléphone ou sur rendez-vous. Chaque département à un CAUE situé à Auch, Pau et Tarbes. Comme pour les EIE, cette action de conseil se fait sans visite de terrain. Nous n'avons pas les données du nombre de ménages accompagnés par le CAUE 32 mais les réponses des CAUE 65 et 64 montrent une baisse des contacts en 2014. En moyenne au moins 12 ménages sont accompagnés chaque année.

| CAUE contacts/année | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| CAUE 32 | Données manquantes | Données manquantes | Données manquantes | Données manquantes |
| CAUE 64 | 10 | 6 | 2 | 18 |
| CAUE 65 | 8 | 10 | 1 | 19 |
| Total | 18 | 16 | 3 | 37 |

4.2.1.3. Les diagnostics in situ et l'accompagnement à la réalisation

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et PIG (Programme d'Intérêt Général).

Ces dispositifs sont initiés par les collectivités locales (communes, groupe de communes, communautés de communes, conseils généraux...). L'objectif est d'accompagner les ménages dans la réalisation de travaux cofinancés par des subventions de l'ANAH bonifiées par les collectivités locales. Ces dispositifs peuvent cibler les particuliers propriétaires ou les propriétaires bailleurs. Toutefois, les aides sont soumises à des conditions de ressources pour les particuliers propriétaires et à des conditions de tarifs de location pour les propriétaires bailleurs.

Les collectivités qui portent ces dispositifs s'appuient sur un opérateur qui met en œuvre le programme. Ce dernier constitue l'interlocuteur privilégié du public bénéficiaire des subventions de l'ANAH. Il est chargé d'informer les propriétaires sur le programme en question et sur les aides financières permettant de subventionner les travaux. Il est chargé de conseiller les propriétaires et de leur apporter l'assistance nécessaire (administrative, technique, juridique et sociale) permettant la réalisation de travaux de réhabilitation. A ce titre, des rendez-vous et des visites in situ sont organisées, un dossier technique

³Données recueillies à partir du questionnaire envoyé aux EIE

composé des devis des travaux envisagés est établi et un diagnostic thermique est réalisé pour estimer si ces travaux permettront d'atteindre un gain minimum de 25% d'énergie économisée.

Actuellement, il y a **4 opérations** de ce type en cours sur le PVA. Il s'agit de 1) L'OPAH du Val d'Adour et du Madiranais ; 2) OPAH du Bas Armagnac (Aignan et 6 communes avoisinantes) ; 3) Le PIG du Gers ; 4) Le PIG HOME 64 (Canton de Lembeye, Vic – Montaner). Chacune de ces opérations a un territoire et une durée spécifique et poursuit des objectifs différents en quantité et qualité.

Les OPAH du Val d'Adour et de l'Armagnac sont pilotées par le bureau d'étude ALTAIR. Les PIG sont pilotés par le PACT Béarn Bigorre. Par exemple, le ALTAIR rencontre une vingtaine de personnes par mois et par opération mais tous ces contacts n'aboutissent pas à des travaux. En moyenne ces dispositifs permettent d'accompagner environ 217 ménages du PVA par an. Le montant annuel moyen de travaux engagés est de plus de 2,4 millions d'€ avec un montant moyen de travaux par ménage de 18000 €. Le tableau suivant présente le nombre de dossiers conclus par chacun des dispositifs lors des 3 dernières années.

| Dispositif / Année | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|
| OPAH val d'Adour | 30 | 52 | 72 | 154 |
| PIG HOME 64 / Lembeye | 34 | 24 | 10 | 68 |
| PIG Gers | 14 | 20 | 45 | 79 |
| PIG HOME 64 / Montaner | 65 | 66 | 80 | 211 |
| OPAH Bas Armagnac | 39 | 54 | 47 | 140 |
| Total | 182 | 216 | 254 | 652 |

Le nombre de ménages propriétaires et non imposables à qui sont destinés ces dispositifs est de 7616 pour le PVA. Avec 217 ménages accompagnés par an, le taux de prise en charge est de 2.9% de ménages éligibles accompagnés par an.

L'approche technique proposée via ces dispositifs cherche à identifier et réaliser les « bons travaux au bon coût ». Les choix techniques portent sur toute la palette des possibilités existantes en termes de matériaux, source de chauffage, approche de confort... Les diagnostics et les études réalisés sont concrets et basés sur une approche standard. A titre d'exemple, notons que les diagnostics thermiques sont réalisés avec des logiciels standards, non adaptés aux maisons anciennes et sans considération des nombreux paramètres tels que l'exposition de la maison, l'inertie et le caractère respirant des matériaux.

A ce titre, sur le plan national, le guide de l'ANAH pointe les difficultés rencontrées par son propre dispositif en matière d'accompagnement des ménages et reconnaît que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes : « Depuis 2008, l'ANAH a généralisé l'utilisation de la méthode 3CL pour réaliser les évaluations énergétiques des logements construits avant 1948. La méthode 3CL produit des estimations conventionnelles de consommations qui restent souvent éloignées des consommations réelles. Pour ces logements, la méthode de calcul conventionnelle permet d'apprécier un gain de performance énergétique même si elle comporte certaines limites du fait de l'ancienneté du bâti. » .

Par ailleurs, l'étude nationale publiée par UFC Que choisir en Mai 2014⁴ souligne « la piètre qualité des dispositifs d'accompagnement, en mentionnant des évaluations de la performance énergétique des habitats prenant rarement en compte l'ensemble des critères pour un bon diagnostic (enveloppe du bâti, ventilation et système de chauffage) et des propositions de travaux trop parcellaires pour réaliser de vraies économies d'énergie ».

4UFC Que Choisir / Rénovation énergétique des logements : la piètre performance des professionnels impose une reconstruction du système / Mai 2014

Les actions de l'écocentre Pierre et Terre

L'écocentre Pierre et Terre mène une action qui s'inscrit dans une approche globale portant sur l'eau et la nature, l'habitat et le jardin, et la consommation responsable. La méthodologie d'action s'appuie sur 3 piliers complémentaires qui sont l'information / l'animation / et l'accompagnement pour des réalisations concrètes. L'écocentre est partenaire de la dynamique de développement portée par le PVA et travaille avec un public diversifié composé d'enfants, de jeunes, de particuliers, d'élus, de techniciens et de professionnels.

L'écocentre est un site ouvert au public où il peut venir visiter plusieurs expositions permanentes sur l'habitat, rencontrer les techniciens et réfléchir à leurs projets respectifs. Le bâtiment de l'écocentre qui est un BEPOS écologique a un caractère pédagogique. Il illustre de nombreuses options recommandées en matière d'habitat performant et exemplaire. Chaque année, l'écocentre interagit avec plus de 7500 personnes et 150 partenaires : écoles, lycées, collectivités, associations et particuliers ...

En 2014, en matière d'habitat, sur l'ensemble de son périmètre d'action (Gers et autres départements limitrophes), l'écocentre a été en contact avec 96 interlocuteurs qui se répartissent en 85 ménages et 11 entreprises du bâtiment. Ces échanges ont donné lieu à :

- ✓ **67 rendez-vous à l'écocentre** dont 31 portaient sur l'habitat et 36 sur la gestion de l'eau domestique et l'assainissement.
- ✓ **45 missions** d'accompagnement avec 30 écodiagnostics, 27 études et 15 aménagements sur l'eau domestique et l'assainissement. Concernant les écodiagnostics 14 d'entre eux ont été réalisés dans le cadre du partenariat avec la CAF sur la lutte contre la précarité énergétique.
- ✓ **168 contacts pour de l'accompagnement** téléphonique.

Sur le périmètre du PVA. Le tableau suivant présente le nombre de ménages accompagnés en 2012, 2013 et 2014 qui sont originaires du PVA. En moyenne, l'écocentre est en contact avec 32 ménages du PVA chaque année. En moyenne, 21 d'entre eux bénéficient seulement d'un rendez-vous personnalisé, 11 d'un écodiagnostic dont 7 avec le soutien de la CAF.

| Dispositif / Année | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|--------------------|------|------|------|-------|
| RDV au local | 26 | 17 | 19 | 62 |
| Écodiagnostics CAF | 7 | 6 | 8 | 21 |
| Écodiagnostics | 3 | 3 | 6 | 12 |
| Total | 36 | 26 | 33 | 95 |

Suite à la convention signée avec le PVA et le CAUE début 2014, l'EIE du Gers pouvait transmettre certains des dossiers des ménages qu'il rencontre au long de l'année et qui sont originaires du PVA. Le nombre de 10 dossiers avait été envisagé mais finalement aucun dossier n'a été transmis. A noter que ce dispositif n'a débuté qu'en septembre.

L'écocentre Pierre et Terre propose une approche basée sur l'habitat écologique, sain et performant. Le diagnostic appelé écodiagnostic met en évidence les aménagements (intervention sur le bâti) ou les pratiques (intervention pédagogique) permettant de réaliser des économies d'énergies dans l'habitat. Il consiste en une visite à domicile et la rédaction d'une étude mentionnant des préconisations par ordre de priorité. Les ménages bénéficient d'un accompagnement de qualité, représentant 3 à 4 jours de travail pour une équipe de techniciens.

Les solutions retenues prennent en compte plus de critères que le seul gain énergétique : santé, facilité de mise en œuvre, conservation dans le temps, caractéristiques patrimoniales, etc. De plus, les notions d'exposition, d'énergie passive, de qualité de l'air, de ressources locales et renouvelables, de filières de matériaux locaux, d'entreprises locales sont abordées. Les principales recommandations portent sur

l'isolation et les systèmes de chauffage. La majorité des écodiagnostics réalisés portent sur des restaurations de bâtiment non occupés. Le montant moyen des travaux estimés est de 77000 €.

Concernant la participation financière des ménages, ils versent une contribution lors de la réalisation d'une étude « écodiagnostic », par contre les rendez-vous à l'écocentre et le suivi des dossiers sont gratuits. En 2014, grâce au soutien de l'ADEME via le Plan Climat du PVA les prestations délivrées aux ménages ont pu être renforcées de 1 à 2 jours de travail. Hormis sa présence sur quelques salons locaux, son site internet, quelques articles dans la presse locale et les bulletins de liaison pour les adhérents, l'écocentre ne procède à aucune autre démarche d'information active envers les ménages.

Autres actions

REVIVRE, dans le Gers, les ménages en situation de grande précarité qui sont dans l'incapacité de cofinancer les travaux via l'AHAH ou un autre dispositif peuvent solliciter l'appui de REVIVRE. Cette association est spécialisée dans l'auto réhabilitation accompagnée. Elle intervient sur le confort et l'efficacité énergétique des logements. Elle accompagne les ménages dans la maîtrise de leurs consommations à domicile (pose de kit énergie, suivi individualisé des consommations), mobilisent les aides financières adaptées aux budgets des personnes modestes et réalisent avec elles les travaux d'éco-réhabilitation (isolation, ventilation, chauffage, aménagements sanitaires...). Dans certains cas, elles mettent en œuvre des médiations avec les propriétaires bailleurs pour déclencher des rénovations cohérentes. Nous n'avons pas pu obtenir le volume d'activité de REVIVRE dans le PVA.

SLIME, cette opération est désormais clôturée. Dans le PVA elle concernait uniquement Aignan et 4 autres communes avoisinantes. Les objectifs étaient : Améliorer le confort et les conditions de vie ; Développer une culture de la maîtrise de l'énergie et un engagement citoyen en faveur de l'environnement ; Conseiller et orienter les ménages; Favoriser l'implication individuelle et collective des ménages ; Réaliser des actions concrètes immédiates et Lutter contre la précarité énergétique. Le public visé était tout locataire ou propriétaire qui a des problèmes liés à la mauvaise qualité thermique de son logement et/ou à des factures trop élevées. L'intervention était réalisée par un consortium d'acteurs sociotechniques composé de REVIVRE, Gascogne Énergie Conseil et d'une conseillère en économie sociale et familiale.

5. Conclusions et positionnement

5.1. Conclusion

Le contexte du PVA

Le PVA est un territoire rural caractérisé par :

- ✓ Une démographie stable (> 46000 habitants) grâce à un solde migratoire positif composé d'actifs et de retraités.
- ✓ Une population vieillissante avec des ménages plus nombreux (>17000 ménages) et de taille de plus en plus petite (2,3 hab. / ménage).
- ✓ Un revenu moyen (< 11000 €) inférieur aux territoires voisins et une majorité des ménages non imposables.
- ✓ Un habitat dispersé avec un parc principal de maisons anciennes (55%) énergivores, victimes de malfaçons lors des restaurations récentes mais conservant, pour partie d'entre elles, une valeur patrimoniale. Dans le PVA, 77% des ménages sont propriétaires de leur résidence.
- ✓ Une consommation en énergie supérieure à la moyenne nationale avec le secteur résidentiel qui représente le premier poste de consommation et où le chauffage représente 21% de l'énergie totale consommée. Dans certains bourgs-centres le chauffage électrique est le système dominant.
- ✓ La baisse du nombre des professionnels et des emplois du secteur de l'habitat qui rend difficile leur mobilisation par les propriétaires désireux de faire des travaux.

Les actions en cours pour la transition énergétique

En plus des dispositifs fiscaux nationaux habituels, les ménages du PVA peuvent bénéficier :

- ✓ D'un accompagnement sur dossier de la part des EIE et des CAUE du département dont ils sont ressortissants. A ce titre, en moyenne chaque année plus de 150 ménages entrent en contact avec ces structures et près de 40 d'entre eux bénéficient d'un rendez-vous physique et personnalisé.
- ✓ D'un accompagnement in situ incluant diagnostic et étude pour la réalisation de travaux via les dispositifs d'OPAH et de PIG. A ce titre, en moyenne chaque année plus de 217 ménages éligibles auprès de l'ANAH montent un dossier et réalisent 18000 € de travaux en moyenne.
- ✓ D'un accompagnement sur l'habitat écologique incluant écodiagnostic et étude pour la réalisation de travaux d'habitat auprès de l'écocentre Pierre et Terre. A ce titre, en moyenne chaque année plus de 30 ménages bénéficient d'un rendez-vous personnalisé et 10 d'entre eux d'une étude spécifique à leur projet. La moitié d'entre eux sont bénéficiaires des aides de la CAF.
- ✓ D'un accompagnement à l'auto-construction pour les ménages les plus précaires via les interventions de l'association REVIVRE.

Au total, environ **400** ménages bénéficient d'un contact chaque année. Parmi eux, plus de la **moitié** (217 ménages) est éligible aux aides de l'ANAH, ils sont accompagnés par une approche habitat standard. Pour les autres, **seuls ceux** qui entrent en contact avec l'écocentre Pierre et Terre bénéficient de visites à domicile et d'un accompagnement pour leurs travaux selon une approche habitat écologique (10 ménages). Les autres, soit environ **180** ménages ne sont pas accompagnés par un dispositif public au-delà des échanges théoriques avec les EIE ou les CAUE.

5.2. Positionnement et valeur ajoutée recherchée

La demande réelle actuelle n'est pas connue. Il n'y a pas de données sur le nombre de ménages désireux de bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement pour des travaux en faveur de la transition énergétique. Les facteurs limitant le passage à l'acte des ménages paraissent pluriels mais restent peu précis. Toutefois, il est possible de considérer que plus de 50% des logements nécessitent des travaux en faveur des économies d'énergie et qu'il est envisageable, via des actions de promotion adaptées, d'accompagner un nombre de ménages bien supérieur à celui d'aujourd'hui.

Les interactions entre les divers opérateurs au sein d'une démarche PVA sont peu développées. Le partenariat en cours entre Pierre et Terre et l'EIE du Gers n'a débouché sur aucun dossier commun alors qu'il semblerait que tous les dossiers des EIE et des CAUE non éligibles aux dispositifs OPAH et PIG en cours pourraient bénéficier de l'accompagnement Pierre et Terre.

Malgré les initiatives prises auprès des professionnels de l'habitat (annuaire, filières de matériaux locaux) l'évaluation et la mise en œuvre des travaux par les particuliers restent difficiles, chères et laborieuses. Ce secteur doit aussi être impérativement dynamisé, renforcé et intégré aux mesures d'accompagnement.

Les divers diagnostics et accompagnements proposés sur le territoire suivent des approches diverses avec plus ou moins de considération pour les caractéristiques du bâti local. Il est envisageable de travailler à une version renforcée de l'approche « habitat » en PVA avec la volonté de favoriser l'habitat durable, sain et faisant la promotion des filières locales d'énergies, de matériaux et de service.

6. Recommandations

Optimiser les dispositifs actuels au sein d'une approche PVA

Sur la base des conclusions précédentes, les principales recommandations à suivre sont :

1. Augmenter les transferts de dossiers entre les opérateurs actuellement en activité.
2. Augmenter le nombre de contacts entre les ménages et les opérateurs.
3. Améliorer la qualité et la cohérence des diagnostics et des travaux accompagnés.
4. Préparer le positionnement du PVA en tant que plateforme de rénovation énergétique

Augmenter les transferts de dossiers entre opérateurs

Actuellement seulement 55% des ménages qui entament une démarche de renseignement sur la rénovation énergétique bénéficient d'un accompagnement in situ, d'un diagnostic-étude et d'un accompagnement lors des travaux. L'objectif est d'augmenter ce taux en proposant à tous les ménages (éligibles ou pas aux divers dispositifs d'aide) qui entrent en contact avec les EIE et les CAUE de contacter l'écocentre Pierre et Terre pour des renseignements complémentaires (rendez-vous personnalisés à l'écocentre) et s'ils le souhaitent un accompagnement spécifique comprenant une étude, l'analyse des devis et le suivi des travaux.

Pour ce faire, une convention sera signée entre les 3 EIE, les 3 CAUE, le PVA et Pierre et Terre pour définir le cadre du partenariat. Le service proposé par Pierre et Terre comportera une partie gratuite et une partie sous contribution financière mobilisable sur demande. Cet accompagnement sera réalisé en s'assurant qu'il n'entre pas en concurrence avec le secteur privé. Il a pour vocation de Renforcer le lien de confiance avec les ménages et de permettre leur passage à l'acte. L'accompagnement portera à leur connaissance une palette de choix élargie.

Suite à cette nouvelle démarche 20% de ménages supplémentaires (de 50% à 70%), soit environ 60 ménages supplémentaires du PVA, bénéficient d'un rendez-vous à l'écocentre.

Augmenter les contacts avec les ménages

La démarche de transition énergétique est ambitieuse mais elle reste difficile à dimensionner en termes de ménage et de réalisation. Toutefois, il semble clairement envisageable d'augmenter le nombre de ménages qui rentrent en contact avec les services à leur disposition en la matière.

En s'appuyant sur les outils de promotion déjà en place (sites internet divers des EIE, des CAUE, du numéro vert des EIE, des démarches de communication des OPAH, des PIG et de Pierre et Terre) une stratégie de communication conjointe sera mise en place. La démarche de promotion sera renforcée mais elle demeurera peu intrusive car il est essentiel que les ménages restent décideurs et porteurs de leurs initiatives. Parmi les actions envisagées voici quelques points essentiels : Confection d'un support de promotion commun au PVA ; Intégration sur les sites internet respectifs des services proposés ; Communication via les multi médias locaux tels que les radios (FM et Web), la presse (journaux et magazines), les télévisions (Hertzienne et Web...) ; Portes ouvertes et visites de sites et de démarches remarquables lors de journées phares (semaine du développement durable, semaine de l'énergie...) ; Tenue d'un salon en partenariat à Marciac lors de JIM ; Actions d'animation auprès des professionnels de la construction pour faire vivre l'annuaire du PVA... Tenant compte des différences de contexte au sein du territoire il pourra être envisagé de cibler, selon les années, certaines communes. Par exemple, il pourrait être intéressant de commencer avec celles les plus dépendantes du chauffage électrique... Un planning d'actions conjointes sera établi et inscrit dans la convention de partenariat entre les divers acteurs de la transition énergétique du PVA.

Suite à cette nouvelle démarche le nombre de ménages entrant en contact avec un des opérateurs présents dans le PVA augmente de 50%, soit 600 ménages annuels contre 400 actuellement. En considérant que la part de ménages réalisant des travaux chaque année reste la même soit environ la moitié des contacts

annuels, cet objectif de 600 contacts par an permettrait d'atteindre les objectifs du plan national de rénovation énergétique pour le PVA (344 rénovation par an.)

Améliorer la qualité et la cohérence des diagnostics et des travaux

Une démarche de partage d'expériences entre les divers opérateurs réalisant des diagnostics et de l'accompagnement de travaux pour la transition énergétique sera engagée. Il sera intéressant et instructif de mettre en commun les connaissances et de décliner une vision commune des bonnes pratiques à suivre dans le PVA. A ce titre l'écocentre Pierre et Terre a engagé la rédaction d'un livret sur la restauration de l'habitat dans le PVA. Ce document pourra servir de base de départ pour une démarche qualité au sein du PVA qui prendra notamment en compte la spécificité du bâti ancien mais aussi la promotion des services et des filières locales.

Améliorer le positionnement du PVA en tant que plateforme pour la transition énergétique

Le PVA est un acteur important du développement local. Il porte de nombreuses initiatives qui s'apparentent à une démarche de « Territoires en transition ». La dynamique instaurée depuis plusieurs années porte ses fruits et lui permet d'être moteur et de faciliter certains changements. A ce titre, l'accompagnement des ménages ne peut être réussi que si ce volet d'action se situe dans une démarche plus globale (Plan Climat de 2008 à 2014) incluant les actions auprès des publics jeunes, des collectivités, l'appui à réalisation de bâtiments exemplaires et le développement des filières professionnelles. Par ailleurs, le PVA porte actuellement la réalisation du SCOT et sera probablement actif dans les années à venir en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Dans ce cadre-là et tenant compte des évolutions en cours en matière de territoires et de compétences, il semble pertinent que le PVA travaille à la préfiguration d'un positionnement novateur en tant que plateforme de transition énergétique. Une démarche d'étude de faisabilité (technique, financière, juridique) devra être engagée en ce sens.

7. Annexes

7.1. Présentation des politiques énergie-climat du PVA

7.1.1. Agenda 21

Le Pays devant définir une nouvelle stratégie de développement pour la période 2007-2013, le Pays du Val d'Adour s'est lancé dans une démarche qui, après plus de 2 ans, a abouti à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable, un Agenda 21.

Dans le cadre de son Agenda 21, le Pays du Val d'Adour s'est engagé dans la lutte contre le changement climatique. Une des 8 mesures de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour est ainsi consacrée à « l'exemplarité énergétique et la qualité environnementale ». Elle vise à diffuser les principes de lutte contre le changement climatique et à mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire notamment en matière d'exemplarité des collectivités locales et de développement des énergies renouvelables.

7.1.2. Plan climat énergie Territoire

Par la suite, le Pays du Val d'Adour s'est lancé en 2009 dans l'élaboration de son Plan Climat Territorial et d'une Stratégie globale visant à faire la promotion des principes de lutte contre le changement climatique par la mise en place d'un plan d'actions concrètes et coordonnées à l'échelle du Val d'Adour.

Dans le cadre du plan d'action (2011-2014) **27 collectivités ont pu diagnostiquer 42 bâtiments** (logements communaux notamment) par un bureau d'étude thermique et l'association Pierre et Terre. Le diagnostic énergétique ainsi produit est **une étude s'inscrivant dans une démarche d'aide à la décision pour l'optimisation des performances thermiques des logements et du confort des occupants**. Après un état des lieux précis, suite à la **visite** sur site et à l'analyse des documents collectés au préalable (factures, contrats fournisseur, contrats prestataires, plans, dossier techniques divers ...), un **bilan** énergétique et financier complet de l'établissement et des **préconisations** chiffrées de travaux sont donnés. Les optimisations envisagées concernent des améliorations de l'enveloppe du bâti, des équipements énergivores ou encore des recommandations sur le comportement des occupants et intègrent systématiquement la qualité des matériaux (santé et environnement).

Le Pays a également organisé des **soirées de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'énergie** en proposant en partenariat avec les Espaces Infos Énergies et Pierre et Terre des animations s'appuyant sur la technologie de la **caméra thermique** infrarouge

Les soirées se sont déroulées en deux temps : une présentation des points de vigilance et des recommandations en matière de qualité de l'habitat et d'efficacité énergétique et une déambulation dans les rues avec des prises de vue en direct des maisons avec la caméra thermique. 14 communes ont accueilli ces soirées et plus de 300 personnes y ont participé (2011 et 2012).

Le Pays a également sollicité le Groupement Solagro /Abies pour l'accompagner dans la définition et la mise en place d'une **stratégie de développement de ses ressources en énergies renouvelables**, adossée à des objectifs chiffrés par filière. Une première évaluation par un stagiaire de l'association a mis en évidence (malgré les nombreux freins pour obtenir des données) une **inadéquation entre les objectifs et le niveau de réalisation**.

7.1.3. Soutien technique à la création d'un écoquartier à Villefranque

Le pays soutient également la conception et la réalisation d'un projet d'aménagement durable, appuyées sur une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) sur la commune de Villefranque. Elle doit permettre à la collectivité de valider un projet d'aménagement optimisé, du point de vue de sa cohérence générale, de ses impacts et de sa faisabilité technique, économique, fonctionnelle et juridique. La démarche AEU suppose une étude pluridisciplinaire portant sur plusieurs thèmes intégrant les objectifs du plan climat mais également du SCOT en cours de réalisation dans le Pays (choix énergétiques, qualité des matériaux, gestion des déplacements, gestion des déchets, gestion de l'eau, paysages, etc.).

La DDT 65, le CAUE 65, le Conseil Général 65, l'écocentre Pierre et Terre, le Pays du Val d'Adour, l'ARPE Midi-Pyrénées ainsi que l'ADEME Midi-Pyrénées lui apportent un conseil technique, administratif ou juridique et a également permis d'engager un travail partenarial entre plusieurs services et structures favorables à la réalisation de projets cohérents.

7.1.4. 1.2.3 SCOT

Enfin, la démarche de concertation entamée en 2012 pour créer un schéma de cohérence territoriale doit permettre d'intégrer en un seul schéma les différentes orientations déjà retenues au cours des dernières années : charte architecturale et paysagère, charte des services, schéma de développement économique, schéma habitat foncier, plan climat, plan d'actions artisanat commerce, schéma de développement culturel... Le SCOT est élaboré par le Syndicat Mixte du Pays du Val d'Adour, créé conformément à la loi. Le syndicat mixte est un regroupement composé de représentants des communes et des communautés de communes.

7.2. Dispositifs nationaux sans conditions de ressources

Les principales aides financières à la réalisation de travaux d'isolation sont :

- Le crédit d'impôt « développement durable » pour les particuliers qui utilisent des matériaux d'isolation (sur critère de performance),
- Prime rénovation énergétique qui s'adresse uniquement aux propriétaires occupant leur logement, pour des travaux de rénovation thermique lourde concernant leur résidence principale (prime exceptionnelle attribuée pendant 2 ans)
- L'éco prêt à taux zéro permet de financer un bouquet de travaux dont la réalisation simultanée apporte une amélioration énergétique de l'enveloppe du bâtiment

Les principales aides financières à la réalisation de travaux d'installation d'ENR

- Outils incitatifs pour la rénovation de l'habitat existant : Le crédit d'impôt « développement durable » pour les particuliers qui font l'acquisition d'un matériel de chauffage utilisant des sources d'énergies renouvelables,
- Des prêts à taux réduit, et notamment l'éco-prêt à taux 0, pour financer l'installation d'équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire, utilisant une source d'énergie renouvelable,
- La possibilité d'exonération de taxe foncière pour les bâtiments ayant fait l'objet par le propriétaire de certaines dépenses d'équipement utilisant une source d'énergie renouvelable,
- Une TVA à taux réduit : une TVA à taux réduit de 5,5 %, pour les travaux de rénovation des habitations (principales, secondaires ou mises en location) peut être appliquée aux installations sous certaines conditions.
- Des tarifs d'achat incitatifs pour l'électricité d'origine renouvelable.

7.3. Les opérations programmées

7.3.1. Données disponibles par opérateur

| structures | dispositif | rencontrées en 2012 | rencontrées en 2013 | rencontrées en 2014 | total |
|--------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| PACT | PIG Gers | 14 | 20 | 45 | 79 |
| PACT | PIG 64 Lembeye | 34 | 24 | 10 | 68 |
| PACT | PIG Montaner | 65 | 66 | 80 | 211 |
| ALTAIR | OPAH Bas Armagnac | 39 | 54 | 47 | 140 |
| ALTAIR | OPAH Val d'Adour | 30 | 52 | 72 | 154 |
| EIE32 | RDV au local | 13 | 6 | 3 | 22 |
| EIE64 | RDV au local | 3 | 11 | 4 | 18 |
| EIE65 | RDV au local | 20 | 30 | 25 | 75 |
| P&T | RDV au local | 26 | 17 | 19 | 62 |
| P&T | Ecodiagnostic | 3 | 3 | 6 | 12 |
| P&T | Ecodiagnostic CAF | 7 | 6 | 4 | 17 |
| EIE32 | Renseignement tel | 22 | 35 | 36 | 93 |
| EIE64 | Renseignement tel | 12 | 18 | 13 | 43 |
| EIE65 | Renseignement tel | 27 | 46 | 40 | 113 |
| P&T | Renseignement tel | données manquantes | données manquantes | données manquantes | 0 |
| EIE32 | email | 1 | 5 | 2 | 8 |
| EIE64 | email | 2 | 2 | 1 | 5 |
| EIE65 | email | 32 | 30 | 30 | 92 |
| SLIM | | données manquantes | données manquantes | données manquantes | 0 |
| Revivre | | données manquantes | données manquantes | données manquantes | 0 |
| total | | 350 | 425 | 437 | 1212 |

7.3.2. Partie Gers du Pays du Val d'Adour

Nom du programme national : Habiter mieux – PROGRAMME NATIONAL -
Lutte contre la précarité énergétique

Nom du programme dans sa déclinaison locale : Programme d'Intérêt Général Gers (période 2013 > 2016)

Nom des crédits : FART (Fond d'Aide à la Rénovation Thermique)

Nom de l'aide : ASE

S'ajoute aux aides ANAH classiques

| | |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partenaires | <p>Maitre d'ouvrage : État & CG 32</p> <p>Stratégiques : ANAH & Région (L'éco chèque Logement Midi-Pyrénées constitue l'unique dispositif de soutien aux particuliers mis en œuvre par la Région Midi-Pyrénées en matière d'amélioration énergétique de leur logement.)</p> <p>Techniques : EIE, ADIL, CAUE</p> <p>Financiers : Ils peuvent être mobilisés pour un financement complémentaire aux subventions. Par exemple CAF, MSA, Caisse des Retraites Midi-Pyrénées, SACICAP</p> |
| Contexte | <p>Suite à la publication début 2010 du rapport dit « Pelletier » issu du groupe de travail Précarité énergétique du Plan Bâtiment Grenelle, l'État a lancé un programme de lutte contre la précarité énergétique comprenant notamment le Programme Habiter Mieux (Le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique - le FART). Celui-ci est animé par l'ANAH (pour le compte de l'état), et vise à réduire les situations de précarité énergétique chez les propriétaires occupants modestes</p> |
| Objectifs | <p>Lutter contre la précarité énergétique des logements du parc privé, l'habitat indigne et dégradé et adapter les logements à la perte d'autonomie.</p> <p>Ce programme s'inscrit dans le cadre du Contrat Local d'Engagement (CLE) qui est mis en œuvre depuis 2011 dans le département.</p> <p><u>Objectifs spécifiques à l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - diminution des factures énergétiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration du confort de vie des propriétaires occupants modestes et très modestes, - repérage de 200 ménages par an dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, - traitement de 300 logements énergivores sur les 3 années à venir, soit 100 dossiers par an - <p>Le gain de performance doit être de 25% de la consommation d'énergie primaire évaluée avant travaux. Un diagnostic énergétique avant et après travaux doit valider le gain réalisé grâce aux travaux</p> |
| Publics cibles | les propriétaires occupants modestes |

| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de personnes composant le ménage</th> <th>Revenu fiscal de référence de l'année n-2 *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>18 262 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>26 708 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>32 119 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>37 525 €</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>42 952 €</td> </tr> <tr> <td>Par personne supplémentaire</td> <td>+ 5 410 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>* pour des travaux réalisés en 2014 , il faut prendre en compte le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2013 sur l'année 2012.</p> | Nombre de personnes composant le ménage | Revenu fiscal de référence de l'année n-2 * | 1 | 18 262 € | 2 | 26 708 € | 3 | 32 119 € | 4 | 37 525 € | 5 | 42 952 € | Par personne supplémentaire | + 5 410 € |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------|---|----------|---|----------|---|----------|---|----------|---|----------|-----------------------------|-----------|
| Nombre de personnes composant le ménage | Revenu fiscal de référence de l'année n-2 * | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 18 262 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 26 708 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 32 119 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | 37 525 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 42 952 € | | | | | | | | | | | | | | |
| Par personne supplémentaire | + 5 410 € | | | | | | | | | | | | | | |
| Engagements financiers sur trois ans : | <p>Le soutien de l'État et de l'ANAH : le montant prévisionnel de l'engagement pour la durée du PIG s'élève à 4 300 000 €.</p> <p>Le soutien du Conseil Général du Gers s'élève à 842 000 €.</p> <p>Le soutien du Conseil Régional Midi Pyrénées s'élève à 450 000 €</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| Aides financières à la réalisation de travaux | <p>Permettent un financement des projets de réhabilitation avec des taux de subvention minimum de l'ordre de 35 %, pouvant même atteindre plus de 80% du montant des travaux dans certains cas.</p> <p>L'aide, nommée Aide de Solidarité Écologique (ASE) accordée au ménage va de 3000 € à 3500 € (si la collectivité territoriale vient abonder l'aide, l'État augmente l'Aide de Solidarité Écologique d'autant dans la limite de 500 €) pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâti.</p> <p>Cette aide vient en complément des aides ANAH classiques qui permettent la rénovation d'un logement.</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| Actions de mobilisations et de sensibilisation | <p>Ce programme permet aussi un accompagnement gratuit sur les volets administratifs, techniques et financiers.</p> <p>Un spécialiste se déplace chez les personnes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser le diagnostic thermique du logement, - élaborer le projet de travaux, - monter le dossier de financement de A à Z, <p>suivre le bon déroulement des travaux.</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| Action transversales (multi opérateurs) | oui | | | | | | | | | | | | | | |
| Contacts | Conseil Général 32, SERVICE LOGEMENT HABITAT ET SOLIDARITÉ, Mme Régine Saint Mézard | | | | | | | | | | | | | | |

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH – PROGRAMME NATIONAL –
 (4 OPAH en cours sur le territoire du Gers (1 dans les limites du Pays du Val d'Adour) ; Aucune OPAH dans les Pyrénées atlantiques ; 5 OPAH en cours sur le territoire des Hautes Pyrénées)

1 OPAH sur le territoire du Pays du Val d'Adour

Nom de l'OPAH : OPAH DU BAS ARMAGNAC

Périmètre : Communauté de Communes du Bas-Armagnac (canton de Nogaro) et 6 communes de la Communauté de Communes de Terres d'Armagnac (canton d'Aignan)

Durée : 2012 > 2016

| | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partenaires | <p>Maitre d'ouvrage : État et Com. com. du Bas Armagnac ANAH & Région (L'éco chèque Logement Midi-Pyrénées constitue l'unique dispositif de soutien aux particuliers mis en œuvre par la Région Midi-Pyrénées en matière d'amélioration énergétique de leur logement.)</p> <p>Techniques : bureau d'étude ALTAIR</p> <p>Financiers : Ils peuvent être mobilisés pour un financement complémentaire aux subventions. Par exemple CAF, MSA, Caisse des Retraites Midi-Pyrénées, SACICAP</p> |
| contexte | Logements anciens, dégradés et énergivores, fortes proportions de personnes âgées, taux de vacance des logements très importants. |
| objectifs | 825 personnes accueillies en permanences sur ces 3 dernières années, soit une moyenne de 23 personnes par mois. 280 visites au domicile des ménages Un fichier contacts de 449 personnes |
| Public cible | Propriétaires occupants ou bailleurs à revenus modestes |
| Engagements financiers sur trois ans : | Le soutien de l'Anah s'élève à : 786 853 € Le soutien de l'état (FART- prime ASE) s'élève à : 222 400€ Le soutien des com. com. concernées s'élève à : 41 909 € Le soutien du Conseil Général s'élève à 35 022 € . Le soutien du Conseil Régional Midi Pyrénées s'élève à 110 500 € (éco chèque) . |
| Aides financières à la réalisation de travaux | Sous conditions de ressources, l'OPAH permet un financement des projets de lutte contre la précarité énergétique avec des taux de subvention minimum de l'ordre de 20 % (ont atteint 50% début 2014, mais les plafonds et les montants des aides ont évolué à la baisse en cours d'année.) |
| Actions de mobilisations et de sensibilisation | contacts téléphonique, RDV en permanences, visites et évaluations de projets à domicile, réunions d'informations, communication dans la presse, etc... |
| Action transversales (multi opérateurs) | |
| Contacts | Contact d'après site de l'ANAH : Délégation locale Délégation n°65, 3, rue de Lordat 65013 Tarbes Cedex, Tél : 05 62 51 41 41, Fax : 05 62 51 40 40 Altaïr, Francine TOUZAA CASTEX 05 62 93 07 40, francine.touzaa@altair-consultants.fr |

7.3.3. Partie Pyrénées-Atlantiques du Pays du Val d'Adour

Nom du programme national : Habiter mieux – PROGRAMME NATIONAL -
Lutte contre la précarité énergétique

Nom du programme dans sa déclinaison locale : Programme d'Intérêt Général « HOME 64 »

Nom des crédits : FART (Fond d'Aide à la Rénovation Thermique)

Nom de l'aide : ASE

Périmètre : tout le département

S'ajoute aux aides ANAH classiques

| Partenaires | Maitre d'ouvrage : État & CG 64 Stratégiques : ANAH & Région Aquitaine Techniques : PACT HD Béarn Bigorre (incluant EIE) Financiers : Le Conseil Général sur ses fonds propres, La Mutualité Sociale Agricole (MSA), La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), Les Procivis (missions sociales des ex-crédits immobiliers), Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|------------|----------|----------|-------------|----------|----------|-------------|----------|----------|-------------|----------|----------|-------------|----------|----------|-------------------------|---------|---------|
| Contexte | Idem Gers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectifs | Idem Gers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Publics cibles | les propriétaires occupants/bailleurs modestes et très modestes <table border="1"> <thead> <tr> <th>Composition du ménage</th> <th>Revenus très modestes</th> <th>Revenus modestes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 personne</td> <td>14 245 €</td> <td>18 262 €</td> </tr> <tr> <td>2 personnes</td> <td>20 833 €</td> <td>26 708 €</td> </tr> <tr> <td>3 personnes</td> <td>25 056 €</td> <td>32 119 €</td> </tr> <tr> <td>4 personnes</td> <td>29 271 €</td> <td>37 535 €</td> </tr> <tr> <td>5 personnes</td> <td>33 504 €</td> <td>42 952 €</td> </tr> <tr> <td>Personne supplémentaire</td> <td>4 222 €</td> <td>5 410 €</td> </tr> </tbody> </table> | Composition du ménage | Revenus très modestes | Revenus modestes | 1 personne | 14 245 € | 18 262 € | 2 personnes | 20 833 € | 26 708 € | 3 personnes | 25 056 € | 32 119 € | 4 personnes | 29 271 € | 37 535 € | 5 personnes | 33 504 € | 42 952 € | Personne supplémentaire | 4 222 € | 5 410 € |
| Composition du ménage | Revenus très modestes | Revenus modestes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 personne | 14 245 € | 18 262 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 personnes | 20 833 € | 26 708 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 personnes | 25 056 € | 32 119 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 personnes | 29 271 € | 37 535 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 personnes | 33 504 € | 42 952 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Personne supplémentaire | 4 222 € | 5 410 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Engagements financiers sur trois ans : | Le soutien de l'État et de l'ANAH : données manquantes Le soutien du Conseil Général s'élève à : données manquantes Le soutien du Conseil Régional Midi Pyrénées s'élève à : données manquantes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aides financières à la réalisation de travaux | Il permet un financement des projets de réhabilitation avec des taux de subvention minimum de l'ordre de 35 %, pouvant même atteindre plus de 80% du montant des travaux dans certains cas. L'aide, nommée Aide de Solidarité Écologique (ASE) accordée aux ménages va de 4 000 € à 4 500 € pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâti. Cette aide vient en complément des aides Anah classiques qui permettent la rénovation d'un logement. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Actions de mobilisations et de sensibilisation | Ce programme permet aussi un accompagnement gratuit sur les volets administratifs, techniques et financiers. Un spécialiste se déplace chez les personnes pour : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser le diagnostic thermique du logement, - élaborer le projet de travaux, - monter le dossier de financement de A à Z, suivre le bon déroulement des travaux. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action transversales (multi opérateurs) | oui | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contact | BEARN: 05 59 14 60 60 PACT H&D BEARN BIGORRE info@pactbearn.com CONSEIL GENERAL: 05 59 11 44 96 POLE HABITAT contact@cg64.fr | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

7.3.4. Partie Hautes-Pyrénées du Pays du Val d'Adour

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH – PROGRAMME NATIONAL – (4 OPAH en cours sur le territoire du Gers (Zéro dans les limites du Pays du Val d'Adour) ; Aucune OPAH dans les Pyrénées atlantiques ; 5 OPAH en cours sur le territoire des Hautes Pyrénées)

1 OPAH sur le territoire du Pays du Val d'Adour

Nom de l'OPAH : OPAH DU VAL D'ADOUR ET DU MADIRANAIS

Périmètre : Communautés de Communes des Castels, du Madiranaise et du Val d'Adour

Durée : 2012 > 2015

| | |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partenaires | <p>Maitre d'ouvrage : État et Com. com. des Castels, du Madiranaise et du Val d'Adour ANAH & Région (L'éco chèque Logement Midi-Pyrénées constitue l'unique dispositif de soutien aux particuliers mis en œuvre par la Région Midi-Pyrénées en matière d'amélioration énergétique de leur logement.)</p> <p>Techniques : bureau d'étude ALTAIR</p> <p>Financiers : Ils peuvent être mobilisés pour un financement complémentaire aux subventions. Par exemple CAF, MSA, Caisse des Retraites Midi-Pyrénées, SACICAP</p> |
| contexte | Une première OPAH sur la com. com. du val d'Adour(2007-2011) a permis de rénover 152 logements (105 propriétaires et 47 de locataires) pour un montant de 3 millions d'€ de travaux et 1.133 millions d'aides publiques |
| objectifs | <p>4 Volets d'actions (urbains et foncier, immobilier, lutte contre habitat indigne, volets énergie et précarité énergétique).</p> <p>Le volet énergie vaut protocole territorial permettant d'engager des crédits du programme Habiter mieux sur le territoire de l'opération programmée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 154 logements rénovés sur la période : - 454 personnes accueillis en permanence sur 30 mois soit une quinzaine de personnes par mois - 186 visites effectuées à domicile - 245 contacts dont 146 pour une question liée à l'énergie |
| Public cible | Propriétaires occupants ou bailleurs à revenus modestes |
| Engagements financiers sur trois ans : | <p>Le soutien de l'Anah s'élève à : 932 017 €</p> <p>Le soutien des com. com. concernées s'élève à : 86 650 €</p> <p>Le soutien du Conseil Général s'élève à 62 000 €.</p> <p>Le soutien du Conseil Régional Midi Pyrénées s'élève à 1 500 € (éco chèque).</p> |
| Aides financières à la réalisation de travaux | Sous conditions de ressources, l'OPAH permet un financement des projets de lutte contre la précarité énergétique avec des taux de subvention minimum de l'ordre de 20 %, pouvant même atteindre au maximum 35% du montant des travaux dans certains cas. |
| Actions de mobilisations et de sensibilisation | Idem PIG |
| Action transversales (multi opérateurs) | |
| Contact | <p>d'après site de l'ANAH : Délégation locale</p> <p>Délégation n°65, 3, rue de Lordat 65013 Tarbes Cedex, Tél : 05 62 51 41 41, Fax : 05 62 51 40 40</p> <p>Altaïr, Francine TOUZAA CASTEX 05 62 93 07 40, francine.touzaa@altair-consultants.fr</p> |

L'OPAH et le PIG contribuent à des objectifs relativement similaires en matière de logement, leur différence tient compte :

- du périmètre géographique :

Une OPAH concerne des quartiers ou zones présentant un bâti dégradé, voire indigne, en milieu rural, périurbain, ou urbain, dans tous types de bourgs, de villes ou d'agglomérations,

L'objectif du PIG est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant, et ce hors d'une logique de projet de quartier ou de territoire.

- de la durée de l'opération ou du programme :

La durée maximale d'une OPAH est fixée à 5 ans. L'opération sera engagée de façon calendaire (de date à date).

La durée du PIG est libre, à la discrétion des autorités locales, compte tenu du contexte et des enjeux locaux : un an, 3 ans, voire davantage si un cadre contractuel est défini préalablement entre les partenaires du programme.

- du champ des objectifs affichés :

Une OPAH concernera souvent un territoire confronté à des phénomènes de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance, quantitative et qualitative, de logements, et, enfin, d'insuffisance des équipements publics et ou de déclin des commerces. Une étude préalable est obligatoire pour fixer les objectifs.

Le PIG a pour objectif de résoudre des problématiques particulières, tant dans le champ social que technique de l'habitat. Si la problématique à traiter le nécessite, le protocole d'accord préalable entre les partenaires du PIG prévoira les conditions de mise en place d'une ingénierie adaptée, mais une étude préalable n'est pas obligatoire pour lancer un PIG sur un territoire donné.

- du pouvoir décisionnaire de lancement de l'opération :

Une OPAH est impulsée et portée politiquement par la collectivité territoriale compétente, en lien avec l'État et l'Anah, avec lesquels elle signe une convention qui décline un programme d'actions et précise les engagements réciproques de la collectivité territoriale compétente, de l'État et de l'Anah, voire de partenaires complémentaires.

Un PIG peut être mis en place à l'initiative d'une collectivité territoriale (commune, groupement de communes, département), mais peut également être lancé par décision unilatérale de l'État. Dans ce cas, le PIG fait l'objet d'un arrêté préfectoral ou, lorsqu'il s'applique dans une zone géographique couverte par une délégation de compétence des aides à la pierre, d'un arrêté de l'autorité délégataire (président du conseil général ou de l'établissement public de coopération intercommunale). Cet arrêté définit l'aire géographique d'application du programme, sa durée et ses objectifs.

7.4. Les Espaces Info Énergie

| | EIE Gers | PA | HA |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Partenaires | ADEME / Conseil Général 32 / CR Mip | ADEME / CG64 / CR aquitaine | ADEME / Conseil Général 65/ CR Mip |
| Contexte | <p>Pour répondre aux questions du grand public, l'ADEME a mis en place depuis 2001, avec le cofinancement des collectivités territoriales, notamment les Conseils Régionaux, un service d'information, de sensibilisation et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique qui s'est traduit par la création d'un réseau régional d'Espaces Info-Énergie.</p> <p>Ces services EIE sont portés, soit par les collectivités partenaires elles-mêmes, soit par des associations œuvrant dans les domaines de l'habitat, de l'environnement ou de la défense aux consommateurs.</p> <p>Les EIE sont intégrés dans le réseau des PRIS depuis la mise en place du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat en septembre 2013</p> | | |
| Objectifs | <p>Les objectifs de l'Espace Info Énergie (sur site du Conseil Général 32):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un service gratuit, neutre et indépendant, - Renseigner les particuliers qui le sollicitent sur toutes les questions relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et les choix énergétiques, - Orienter le public vers les organismes, bureaux d'études ou entreprises compétentes lorsqu'il s'agit d'études plus approfondies, - Être en mesure d'effectuer des comparatifs simples pour optimiser les consommations d'énergies et surtout d'expliquer le fonctionnement des technologies, - Permettre aux personnes ayant un projet de construction de visiter une installation exemplaire | | |
| Portage des structures | CAUE du GERS (structure publique) 1 salarié | <p>Porté par l'association loi 1901 PACT H&D Béarn Bigorre. Créé en 1962 sous l'appellation P.A.C.T. de la région paloise.</p> <p>En 1995 il est devenu PACT-CDHAR puis en 2007 PACT Habitat et Développement. C'est le 16 juillet 2008 qu'a eu lieu le rapprochement entre le PACT H&D Béarn et le PACT des Hautes Pyrénées.</p> <p>Le siège social se trouve à Pau. Le PACT H&D Béarn Bigorre porte l'EIE de Pau depuis 2001 et l'EIE de Tarbes depuis 2009.</p> <p>3 salariés</p> | |
| Actions de mobilisations et de sensibilisation | <p>Les missions définies dans ces 3 départements pour les EIE sont les mêmes (mais d'autres missions sont attribuées dans certains autres territoires):</p> <ul style="list-style-type: none"> - conseiller un occupant et/ou son accompagnant social sur les solutions possibles pour réduire sa facture d'énergie et améliorer son confort (sans visite à domicile) - fournir des outils de sensibilisation (guide, expo, mallettes pédagogiques...) voire mettre en place et animer des ateliers de sensibilisation du public - participer à la mise en place d'un projet et y apporter son expertise technique (certains conseillers des EIE ont été formés à la problématique de la précarité énergétique par l'ADEME | | |
| Contact | Céline PERES AUCH | Frédéric Gommy - Sylvain Chauveau PAU | Christine Gansmann TARBES |

7.5. Association d'auto-réhabilitation accompagnée

| REVIVRE | |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partenaires | |
| objectifs | <p>L'auto-réhabilitation accompagnée est une démarche basée sur la participation des personnes à l'amélioration de leur habitat, qu'elles soient locataires ou propriétaires. Les chantiers sont encadrés par des animateurs techniques qualifiés dans les métiers du bâtiment et peuvent rassembler des jeunes volontaires et des bénévoles.</p> <p>Les territoires d'interventions sont les parcs sociaux et privés, les centres anciens, les copropriétés dégradées, les logements diffus en milieu rural,... Ces opérations mobilisent différents partenaires (Collectivités territoriales, Caf, MSA, CCAS, Bailleurs, ACSE, Fondations...) investis dans les politiques de l'habitat, de la cohésion sociale et de l'amélioration du cadre de vie.</p> |
| Aides financières à la réalisation de travaux | |
| Actions de mobilisations et de sensibilisation | <p>Elles accompagnent les ménages dans la maîtrise de leurs consommations à domicile (pose de kit énergie, suivi individualisé des consommations), mobilisent les aides financières adaptées aux budgets des personnes modestes et réalisent avec elles, les travaux d'éco-réhabilitation (isolation, ventilation, chauffage, aménagements sanitaires...).</p> <p>Elles mettent en œuvre dans certains cas, des médiations avec les propriétaires bailleurs pour déclencher des rénovations cohérentes.</p> <p>Parallèlement, elles organisent des animations collectives sur des thèmes concrets liés à l'habitat, la maîtrise des énergies et le développement durable.</p> |
| Actions transversales (multi opérateurs) | |
| contact | Stéphane DUFFIEF, chargé de mission, 06 63 44 47 78 |

7.6. Itinéraire d'accompagnement proposé par P&T

L'ÉCOCENTRE PIERRE ET TERRE VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE

À TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET, DE LA RÉFLEXION À LA RÉALISATION :

Vous avez un projet, de restauration, de construction neuve ou d'aménagement, l'équipe peut vous conseiller sur :

- Les systèmes d'assainissement par filtres plantés
- Les modèles de toilettes sèches
- La récupération d'eau de pluie
- Les bassins de baignades et les mares vivantes
- La conception bioclimatique
- L'isolation thermique
- Les matériaux sains et naturels



1 VISITE GUIDÉE MENSUELLE DE L'ÉCOCENTRE
RENDEZ-VOUS AU LOCAL DE L'ASSOCIATION
Connaitre l'association et votre projet
Gratuit

Les techniciens de l'écocentre se déplacent pour réaliser une étude pour :

- Dimensionner votre système d'assainissement
- Proposer des améliorations de l'habitat sur l'isolation thermique et le mode de chauffage
- Faire un phasage des travaux selon vos besoins et moyens



2 ÉTUDE ASSAINISSEMENT
220 € + 0,30 €/km
ÉCODIAGNOSTIC
220 € + 0,30 €/km

Votre projet se concrétise et vous avez besoin d'une aide. L'équipe de techniciens vous propose :

- La réalisation de l'assainissement
- La lecture de devis
- L'aide au démarrage d'un chantier pour la mise en oeuvre de certaines techniques (Briques de Terre Crue, Enduits, Chape...)



3 CHANTIER ASSAINISSEMENT
ou
AIDE AU DÉMARRAGE D'UN CHANTIER
Accompagnement et réalisation
220 €/jour + 0,30 €/km